

Québec, le 25 janvier 2017

Monsieur John Pineault
Maire de la municipalité de L'Île-d'Anticosti
25B, chemin des Forestiers, C. P. 160
Port-Meunier, Anticosti (Québec) G0G 2Y0

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous annoncer, au nom du Gouvernement du Québec, que celui-ci donne son consentement au dépôt de la candidature de l'île d'Anticosti en vue de son inscription sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada en vertu de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO.

Nous vous confirmons que les mesures de protection requises s'appliquent déjà au parc national d'Anticosti. Par ailleurs, relativement au territoire de l'île non couvert par le parc national, le gouvernement entreprend les consultations et démarches nécessaires en son sein, ainsi qu'auprès de la communauté de l'île, des nations autochtones concernées et des titulaires de droits sur l'île pour que, d'ici 2020, il soit en mesure de prendre les moyens de protection requis pour l'ensemble de l'île.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

La ministre des Relations internationales
et de la Francophonie,



CHRISTINE ST-PIERRE

Le ministre des Forêts, de la Faune
et des Parcs,



LUC BLANCHETTE